

DANS CE CADRE	Académie :	Session :	Modèle E.N.
	Examen :	Série :	
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :	
	Epreuve/sous épreuve :		
	NOM		
	<small>(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)</small>		
	Prénoms :	n° du candidat	<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>
Né(e) le :			
	<small>(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)</small>		
NE RIEN ECRIRE			

1^{ère} Partie : Eléments comptables

Vous travaillez au Café-Brasserie « LE SATURNE DE LUXE », Avenue des Champs-Élysées à PARIS, et votre employeur vous demande, le 13 février 2004, de mettre à jour les fiches techniques de deux desserts servis dans l'établissement.

D'après les annexes I et II :

- a) Calculer sur la fiche n° 565 pour 1 portion :
 - La marge
 - (*justifier vos calculs dans l'emplacement réservé à cet effet sur votre fiche).

- b) Calculer sur la fiche n° 450 pour 1 portion :
 - Le coût matières
 - La marge
 - (*justifier vos calculs dans l'emplacement réservé à cet effet sur votre fiche.)

Vous garderez pour les calculs 2 chiffres après la virgule.

CAP CAFÉ BRASSERIE	SUJET	Durée : 30 minutes	Coef. : 2
EPREUVE EP3 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Session 2004	Page : 1/7

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

ANNEXE 1

LE SATURNE DE LUXE

TARTE AUX MYRTILLES

FICHE TECHNIQUE N° 565

Mise à jour le : 13.02.04

PRIX DE VENTE : 7.00

COÛT MATIÈRES : 6.26

MARGE :*

NOMBRE DE PORTION : 1

Libellé	Article	Prix unitaire	Quantité	Montant
Tarte myrtilles	Surgelé Delmotte	6.26	1	6.26

***Justifier les calculs**

CAP CAFÉ BRASSERIE	SUJET	Durée : 30 minutes	Coef. : 2
ÉPREUVE EP3 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Session 2004	Page : 2/7

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

ANNEXE 2

LE SATURNE DE LUXE

PROFITEROLES AU CHOCOLAT

FICHE TECHNIQUE N° 450

Mise à jour le : 13.02.04

PRIX DE VENTE : 8.00
COUT MATIERES :*
MARGE :*

NOMBRE DE PORTION : 1

Libellé	Article	Prix unitaire	Quantité	Montant
Profiterole	Surgelé Delmotte	1	3	
Bombe Chantilly	Surgelé Miko	0.8	1 part	
Sauce Chocolat	Boîte Aldis	0.006	15 g	

***Justifier les calculs**

CAP CAFÉ BRASSERIE	SUJET	Durée : 30 minutes	Coef. : 2
ÉPREUVE EP3 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Session 2004	Page : 3/7

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

2^{ème} Partie : Droit usuel.

Suis-je tenu, en tant que commerçant, d'accepter les paiements par chèque ?

Le chèque est un mode de paiement largement accepté mais il n'est pas une monnaie ayant cours légal. Par conséquent, vous pouvez refuser les paiements par chèque ou exiger pour ceux-ci un montant minimal. Vous devez alors clairement informer votre clientèle de cette restriction.

En outre, aux termes de l'article L. 131-15 du Code monétaire et financier, toute personne qui souhaite payer par chèque est tenue de justifier de son identité au moyen d'un document officiel portant sa photographie (carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport). Par conséquent, vous êtes en droit de refuser le chèque d'un client qui refuse de vous présenter un tel document.

En revanche, vous êtes tenu d'accepter les règlements par chèques si vous êtes adhérent d'un centre de gestion agréé, conformément aux dispositions du Code général des impôts.

Le limonadier, juillet 2002

1) Le commerçant a-t-il l'obligation d'accepter un chèque .

2) Citer deux cas où il peut le refuser.

3) Que doit faire le commerçant pour encaisser un chèque ?

4) La provision doit-elle exister au moment de la création du chèque ?

CAP CAFÉ BRASSERIE	SUJET	Durée : 30 minutes	Coef. : 2
ÉPREUVE EP3 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Session 2004	Page : 4/7

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

3^{ème} Partie : Droit du travail.

Congés

Vous êtes salarié(e) dans une brasserie, et votre frère doit se marier. Vous demandez si vous avez droit à des jours de congé pour cette occasion.

Votre employeur vous remet le code du travail à la page 214 (voir ci-dessous).

- a) Relever le congé donné lors de cet événement.

- b) Indiquer le congé auquel vous pouvez prétendre si vous vous mariez.

- c) Rappeler la signification de « congé sans solde ».

- d) Citer 2 autres types de congés rémunérés.

Dans la profession, un salarié a droit à des jours de congé avec maintien du salaire à l'occasion de certains événements familiaux énumérés par la CCN des CHR du 30 avril 1997 (art. 25-1).

Quand l'événement familial est un mariage, vous avez droit à un congé uniquement dans 2 cas, à savoir :

- un congé de 4 jours quand il s'agit de votre propre mariage
- un congé de 1 jour quand il s'agit du mariage de votre enfant.

Par conséquent, si le membre de votre famille qui se marie n'est pas votre enfant, vous n'avez pas droit à 1 jour de congé. Par contre vous pouvez toujours demander à votre employeur l'autorisation de prendre quelques jours de congés payés au moment du mariage, ou des congés sans solde, mais il n'est pas tenu de vous les accorder.

page 214

CAP CAFÉ BRASSERIE	SUJET	Durée : 30 minutes	Coef. : 2
ÉPREUVE EP3 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Session 2004	Page : 5/7

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

4^{ème} partie : Economie

En vous aidant du texte proposé en annexe 3, répondre aux questions suivantes :

1) Donner le nom de ce nouveau mode de paiement.

2) Indiquer sous quelles formes se présentent ce mode de paiement.

3) Préciser l'intérêt de ce système.

4) Indiquer comment se recharge cette carte.

5) Cette innovation a-t-elle pour objectif de remplacer (entourer la bonne réponse) :

a) la monnaie scripturale ?

b) la monnaie fiduciaire ?

CAP CAFÉ BRASSERIE	SUJET	Durée : 30 minutes	Coef. : 2
ÉPREUVE EP3 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Session 2004	Page : 6/7

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

ANNEXE 3

Et au fait, comment ça fonctionne ?

Le porte-monnaie électronique débarque en Ile-de-France. Dès demain, Moneo permettra aux consommateurs de régler par carte les dépenses courantes (jusqu'à 30 €) sans avoir à racler les fonds de poche pour trouver une pièce de monnaie.

D'un côté, une carte à puce pour le client, de l'autre un terminal de paiement électronique chez le commerçant (TPE). Ce dernier saisit le montant à payer sur son terminal puis introduit la carte Moneo. Le consommateur valide alors la transaction, sans avoir à taper un code secret.

Moneo existe sous plusieurs formes pour l'utilisateur. Soit sur la carte bancaire classique, au dos de laquelle figure le logo Moneo, soit une carte de couleur bleue rattachée au compte bancaire, ou encore une carte verte, si elle n'est pas reliée au compte bancaire. Cette dernière se recharge uniquement sur les bornes disponibles dans les agences

bancaires ou les bureaux de poste à l'aide d'une carte de crédit. Dans les deux premiers cas, la carte peut être également alimentée chez le commerçant équipé d'un terminal, avec un code. Moneo est remis au client par sa banque. Un étui électronique permet de consulter le solde.



S.CORTOLA / 20 MINUTES

Page réalisée par Virginie Cuisinier

Extrait du journal 20 minutes 5/11/2002

CAP CAFE BRASSERIE	SUJET	Durée : 30 minutes	Coef. : 2
ÉPREUVE EP3 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Session 2004	Page : 7/7